

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 488

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 28

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« prévue par le »,

les mots :

« prise sur le fondement du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.